

Bulletin  
édité par le Syndicat  
national des Travailleurs  
de la  
Recherche Scientifique  
(S.N.T.R.S.-C.G.T.)

ISSN 0180-5398

CP 50050

Directeur de la publication  
Jean OMNES  
25, rue de Chevreuse  
91400 ORSAY

N°338  
JUN  
1997

**BRS**

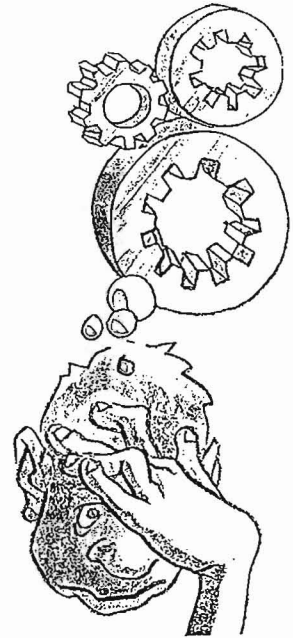
## Recherche : pour l'avancée des connaissances

Les textes présentés dans ce numéro du BRS ont en grande partie été rédigés avant les élections qui ont amené la gauche au pouvoir. Ce changement politique marque l'ampleur de l'opposition aux diktats du profit. Il révèle le malaise social, la nécessité de prendre mieux l'homme en compte. Cela est vrai aussi pour la recherche sommée par les gouvernements au pouvoir depuis quelques années de se soumettre aux exigences des industriels (exigences baptisées pudiquement "demande sociale") anxieux de conquérir de nouvelles parts de marché. De même, la volonté d'appliquer les critères de convergence pour la mise en place de la monnaie unique, baptisée "réduction des déficits publics" vise à transférer les services et organismes publics dans la sphère marchande. Cette politique a engendré dans la recherche comme ailleurs une réduction importante des emplois, en particulier ITA, et une diminution des crédits récurrents.

La politique de recherche doit être remise sur les rails. Pour cela, il y a des mesures à prendre, la suppression pure et simple des contrats d'objectif (à l'INRIA et à l'INSERM), l'arrêt de la contractualisation tripartite sous la coupe du ministère, la fin de la programmation décidée a priori au ministère ou dans les entreprises, et tous les autres modes d'organisation non démocratiques de la recherche. Il faut mettre le service public de recherche à la disposition des besoins collectifs des hommes, il faut préserver la recherche fondamentale, c'est la mission fondamentale du CNRS et de l'INSERM, relancer l'emploi scientifique, reconnaître les qualifications des personnels, remettre les instances démocratiques en état de remplir leur rôle de conseil et d'évaluation, redonner vie et dynamisme aux laboratoires, structurer la recherche industrielle et prendre des mesures pour la stimuler, la développer là où elle est insuffisante, contrôler la manière dont elle se fait.

Cela nous ne pourrions l'obtenir que si nous créons les conditions pour peser sur les choix et les décisions. Nous devons nous battre pour créer les emplois qui correspondent aux besoins des laboratoires et des services, en particulier des postes de secrétariat et de techniciens dans les laboratoires, des postes de titulaires pour les travailleurs précaires, des postes de chercheurs pour les jeunes chercheurs en formation, un statut de salarié pour les doctorants.

Annick Kieffer



## SOMMAIRE

<b>PAGES</b> 3 à 6	<b><u>Le SNTRS-CGT s'adresse</u></b> au nouveau Ministre de l'Education Nationale, de la Recherche et de la Technologie, <b>M. Claude ALLEGRE</b> , pour lui faire part <b>des revendications des personnels</b> et de son point de vue <b>sur la recherche</b> .
<b>PAGES</b> 7-8	<b><u>Le CA du CNRS et le Comité de Direction ont reçu</u></b> , à sa demande, <b>le Ministre C.Allègre</b> , le 19/6/97. Compte rendu succinct, par J.Choisy, élu au CA.
<b>PAGE</b> 9	<b><u>Déclaration de la Commission Exécutive de la FERC-CGT</u></b> du 19-20/6/1997.
<b>PAGES</b> 10 à 15	<b><u>Comité National</u></b> : les motions votées dans les sections 4,5,9,18, 31, 38,39,40 de la session de printemps.
<b>PAGES</b> 16 à 18	<b><u>On se lève tous pour... DâââNONE...DâââNONE...</u></b> par J.Audin, élu Section 26 du Comité National.
<b>PAGES</b> 19-20	<b><u>GIP ROUSSEL UCLAF : Groupement « d'intérêt public »?</u></b> Communiqué de presse : SNTRS-CGT et CGT Roussel-Uclaf, FERC-CGT et Fédération Nationale CGT des Industries Chimiques.
<b>PAGES</b> 21-22	<b><u>Contractualisation de l'INSERM</u></b> : analyse et propositions.
<b>PAGE</b> 23	<b><u>Conseil Scientifique du CNRS du 24/4/97</u></b> par D.Pailharey.
<b>PAGES</b> 24 à 26	<b><u>Note sur la préparation du 5ème PCRD...</u></b> Programme-Cadre de Recherche et Développement.
<b>PAGES</b> 27-28	<b><u>Proposition du SNTRS-CGT à débattre...</u></b> : Pour le <b>statut des doctorants et post-doctorants</b> financés par les associations caritatives d'intérêt public.
<b>PAGES</b> 29 à 32	<b><u>ENQUETE SNTRS-CGT auprès des chercheurs statutaires et chercheurs en formation -doctorants et post-docteurs</u></b> , à reproduire et faire circuler dans vos laboratoires. Publiée dans un SNTRS-INFO et par e-mail, cette enquête a reçu 46 réponses parvenues à ce jour au Syndicat National. Percévérans !



SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS  
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

25, rue de chevreuse  
91400 ORSAY

Téléphone : 01 69 07 60 13  
Télécopie : 01 69 07 50 05  
Répondeur : 01 69 07 30 11  
e-Mail : sntrs@psisun.u-psud.fr

Orsay, le 10 juin 1997

Monsieur ALLEGRE  
MINISTRE de l'Education Nationale,  
de la Recherche et de la Technologie.  
110, rue de Grenelle  
75357 PARIS 07 SP

Monsieur le Ministre,

Les élections législatives qui viennent de se dérouler ont témoigné de l'ampleur du rejet de la politique menée depuis plusieurs années. Ce rejet, vous le savez concerne tout autant les orientations inquiétantes que le précédent gouvernement entendait imprimer à la recherche publique. Nous tenons à vous faire connaître notre point de vue et nos revendications sur ces questions. Nous espérons que vous tiendrez compte, dans les mesures que vous allez prendre, de nos préoccupations qui sont celles des personnels de la recherche publique. Les organismes de recherche sont sinistrés. Une vigoureuse politique doit être appliquée, qui encourage et soutient la recherche fondamentale, qui renforce les interactions avec les besoins économiques et sociaux, qui mobilise les moyens et les compétences autour de projets ambitieux à la définition desquels les scientifiques contribuent activement, qui relance l'emploi scientifique à tous les niveaux.

Pour le SNTRS- CGT la politique de recherche doit se construire à partir des **besoins collectifs**. Elle doit associer toutes les composantes de la politique nationale de recherche. La démocratie, l'indépendance et la continuité sont des conditions indispensables à son efficacité. C'est parce que le cadre public réunit ces conditions que nous sommes attachés à la recherche publique et au statut des EPST, en relation avec la recherche menée dans les Universités et dans les entreprises.

Il nous paraît nécessaire de concevoir et d'organiser l'interface avec les besoins de la nation tout en assurant une autonomie et une liberté des organismes de recherche, condition nécessaire à la libre circulation des idées, des hypothèses et des résultats. **La recherche fondamentale doit rester la mission première des EPST**. La recherche est un investissement de long terme, qui ne peut être soumis aux critères financiers à rentabilité immédiate. Les avancées scientifiques proviennent en effet d'une double sollicitation, l'une est externe, est issue des besoins économiques et sociaux, l'autre, interne, naît des confrontations au sein des disciplines et entre les disciplines, au niveau national et international, des mises en cause, des questionnements, des possibilités matérielles de vérification des hypothèses.

.../...

Il faut donc mener une **politique de long terme** qui ne dépende pas totalement des aléas conjoncturels. En particulier le dogme du budget doit être éradiqué. La politique budgétaire doit découler des objectifs nationaux de recherche et non l'inverse. Cela suppose de relancer les dépenses publiques et d'inciter les entreprises privées à investir dans la recherche et le développement. Dans un premier temps, une loi de finance rectificative est nécessaire. La part du PIB consacrée à la recherche régresse sensiblement en France (de 2,45% à 2,34%), en raison principalement de la stagnation des dépenses publiques. Nous rappelons notre revendication de porter à 3% du PIB la part des dépenses nationales consacrée à la recherche.

La politique suivie depuis plusieurs années tend à transformer le CNRS en agences d'objectifs, c'est-à-dire à mettre un personnel hautement qualifié, payé par la nation, au service de quelques entreprises. Nous nous opposons à un tel détournement, unilatéral, du service public. Le budget de l'Etat doit assurer le financement récurrent des unités de recherche et garantir à 100% les dépenses en matière de salaires pour consolider et développer une recherche performante et ne pas faire dépendre les organismes des financements extérieurs : contrats, associations caritatives par exemple. L'argument idéologique fallacieux du poids de la masse salariale qui vise à culpabiliser les personnels et à faire entériner une politique de précarisation et de flexibilité, masque en fait la faiblesse de la dotation de l'Etat. L'Etat doit mettre fin au pseudo déficit du CNRS qu'il a lui-même artificiellement créé. Le pilotage par la demande a certes permis des renouvellements de problématique et l'émergence de nouveaux domaines scientifiques, mais la finalisation à outrance risque d'appauvrir la recherche fondamentale et de créer des déserts que seuls les financements récurrents peuvent empêcher. La recherche ne doit pas être soumise aux effets de mode. Une veille scientifique qui maintienne actives les connaissances et les compétences dans des secteurs dont les retombées sont momentanément non évidentes est nécessaire, car elles peuvent s'avérer utiles voire nécessaire pour d'autres avancées. En ce sens, il revient au secteur public d'assurer un continuum entre recherches très fondamentales et besoins en applications concrètes.

L'Etat doit organiser la demande de recherche, y compris celle qui n'est pas solvable, créer des lieux d'interface, de partenariat ou de coopération équilibrée permettant de mettre en forme les demandes de connaissances nouvelles, de les traduire en questions de recherche, d'assurer une cohérence, d'empêcher les vides comme les redondances, d'assurer les transferts dans le respect des spécificités de chacun. La qualité des transferts ne dépendent pas des seuls organismes de recherche, ils doivent s'appuyer sur des structures de Recherche et Développement industrielles performantes. Pour assurer la pertinence et la qualité de leur recherche, le CNRS, L'INSERM et l'INRIA doivent garder la maîtrise de leurs orientations. Il faut mettre fin aux contrats d'objectifs imposés, qui ne tiennent pas compte du travail de prospective effectué par les instances représentatives. **Les organismes de recherche ne peuvent servir de sous-traitance aux entreprises industrielles.** Il faut dans l'immédiat renégocier les modes et les conditions d'association avec Roussel-Uclf ou Danone.

Il faut assurer le maintien d'un large spectre de disciplines et de thématiques et permettre une meilleure collaboration et une confrontation permanente entre elles. Le dynamisme de la recherche française au niveau international dépend de la **qualité de sa présence dans tous les champs de la connaissance.** Ceci s'oppose à une division internationale des thématiques et à la politique des créneaux. Détecter les domaines à créer, à soutenir ou à maintenir est et doit rester le rôle du Comité National de la recherche, constitué de représentants élus et nommés des personnels scientifiques, qu'ils soient issus des établissements universitaires ou des établissements publics de recherche.

La force et la qualité de la recherche au CNRS et à l'INSERM tiennent pour une grande part à la qualité de l'évaluation des individus et des équipes effectuée dans la transparence par le Comité National dont les moyens doivent être élargis et non restreints. La réflexion politique, pour être efficace, doit être menée aussi sur les conditions de son déroulement, donc en termes de structure, de moyens et de personnels ; c'est la raison pour laquelle doit revenir au Comité National la tâche de se prononcer sur le type de structure adaptée aux équipes évaluées, sur le budget nécessaire, sur les besoins humains par grande fonction. Nous sommes opposés à tout transfert de ces compétences à des experts.

**Nous nous opposons à la politique de contractualisation de la recherche publique**, à la politique du tout programme. Elle déstructure de fait le tissu de la recherche par des négociations au coup par coup qui dépendent des rapports de force locaux. Elle impose des objectifs bureaucratiques incompatibles avec la liberté de recherche. La cohérence de l'organisation de la recherche est incompatible avec le coup par coup des contractualisations. Nous demandons de mettre fin au pilotage accru de la recherche, au financement des activités de recherche essentiellement sur programme. La maîtrise des choix scientifiques doit être assurée par la communauté scientifique elle-même, dans le cadre d'une politique nationale de recherche, à la définition de laquelle toutes les composantes doivent être associées, notamment les organismes publics de recherche et l'Université.

L'accumulation des connaissances, tant au niveau individuel que collectif, exige du temps. **Une stabilité, sous conditions d'évaluation, des structures, des chercheurs et des ITA est donc nécessaire.** On doit en finir avec les réformes des structures de recherche, les réorientations, les redéfinitions d'objectifs au gré des bouleversements ministériels. Le temps de la recherche n'est pas celui des changements politiques.

**Nous demandons, avec les personnels de l'INIST, le maintien de cet institut au sein du CNRS**, la réaffirmation de ses missions de service public et le redéveloppement d'activités d'information scientifique et technique au service de l'ensemble de la communauté scientifique du pays. Nous attendons une remise à niveau du potentiel humain, la mise en place d'instances démocratiques de pilotage et de contrôle, et de structures de concertation avec le réseau des bibliothèques universitaires, le resserrement des liens avec la recherche publique.

La cohérence nationale a été assurée jusqu'à présent par les organismes publics de recherche. La relégation du CNRS à un rôle de pourvoyeur de moyens pour la formation et la recherche universitaire est inquiétante. Nous sommes attachés au maintien des EPST, en complémentarité, mais sans confusion, avec la recherche universitaire. Les missions de formation et de recherche sont complémentaires, aussi tout affaiblissement de la recherche universitaire affaiblit-il non seulement le potentiel national de recherche mais nuit à la qualité de la formation délivrée.

**Nous demandons, pour toutes ces raisons, une loi de programmation pour la recherche scientifique** qui imprime une autre orientation à la politique de recherche.

La recherche, c'est avant tout des hommes, de tous niveaux de qualification. **L'emploi scientifique est sinistré**, une politique vigoureuse de redressement doit être menée. Le préalable est la levée du gel et l'annulation des suppressions des postes d'ITA, la rupture avec l'externalisation des fonctions techniques. Mais c'est insuffisant, il faut créer des postes à tous les niveaux de qualification, des agents techniques et employés aux ingénieurs de recherche et aux chercheurs. **Nous estimons nécessaire de porter le taux annuel de renouvellement des ITA et des chercheurs à 4% pour le CNRS, l'INSERM et l'INRIA. Pour le seul CNRS, nous estimons les besoins en créations de postes d'ITA et de chercheurs à 2561**, ce chiffre ne couvrant que le rattrapage des gels, des suppressions de postes, le taux normal de renouvellement et la titularisation des précaires sur emplois permanents. **Nous demandons dès maintenant la restitution de 413 postes d'ITA.** La recherche ne se fait pas au coup par coup, elle nécessite du personnel stable et un statut stable, **nous demandons la titularisation des personnels précaires (CES, CDD, etc...)** et l'embauche de jeunes chercheurs.

Le temps du chercheur isolé qui bricole dans son laboratoire est terminé depuis longtemps, il fait place au travail en équipe, en complémentarité, de techniciens, ingénieurs, doctorants et chercheurs. Il faut des personnels en nombre suffisant. Les métiers de la recherche doivent être attractifs, cela suppose une amélioration de nos salaires et de nos carrières

**Les doctorants sont des jeunes travailleurs en formation.** Il ne doit pas y avoir de malthusianisme à leur égard, ils doivent bénéficier d'un statut de salarié et bénéficier des conditions qualitatives et matérielles correctes, c'est-à-dire d'un encadrement de qualité et d'un environnement technique propice au développement de leurs travaux. Ils ne doivent en aucun cas suppléer le manque de personnels.

.../...

**Nous demandons une revalorisation des salaires** et le rattrapage des pertes cumulées de pouvoir d'achat. Le taux de la Prime de Participation à Recherche Scientifique à 16% pour tous les corps de chercheurs et d'ITA ; la revalorisation des indices de référence servant au calcul de cette Prime. Les qualifications doivent être reconnues et les carrières améliorées, les transformations d'emplois nécessaires à cette reconnaissance doivent être mises en place. Les grilles de salaires doivent être revues afin de garantir un rapport entre qualification et salaire plus équitable. Nous militons pour une grille unique ITA et chercheurs en 8 niveaux qui permette une évolution des qualifications et des fonctions. Le corps des Assistants Ingénieurs doit être maintenu et revalorisé.

Pour ce qui concerne la retraite, **la validation des années de non-titulaires doit être gratuite** (la retraite a déjà été payée) et les sommes déjà versées à cet effet doivent être remboursées. Les périodes travaillées à mi-temps doivent être validables.

Comme l'ensemble des travailleurs de la Fonction Publique et, plus largement, de tous les travailleurs du pays, pour la création d'emplois, nous demandons une réduction généralisée du temps de travail sans diminution de salaire, nous refusons la remise en cause du système de protection sociale et de retraite. Avec eux nous exigeons notamment le retrait du "Plan Juppé" et l'abrogation de toutes les mesures déjà prises par le gouvernement telles que en priorité : l'abrogation du forfait hospitalier, de la CSG, de la RDS, le retour à 37,5 annuités pour bénéficier d'une retraite à taux plein et un calcul des pensions fondé sur la moyenne de 10 meilleures années de salaires revalorisés, l'annulation des mesures abaissant le taux de remboursement des actes médicaux et médicaments.

Afin d'aborder l'ensemble de ces questions, tant sur le devenir des EPST (CNRS, INSERM, INRIA) que sur les revendications des personnels, nous souhaiterions vous rencontrer le plus rapidement possible.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Bureau National du SNTRS-CGT.

  
Jean OMNES  
Secrétaire Général.

**Le conseil d'administration du CNRS et le comité de direction ont reçu, à sa demande, Monsieur Claude ALLEGRE, Ministre de l'Éducation de la Recherche et de la Technologie, le 19 juin à 12 heures.**

En voici un compte rendu succinct :

Le Ministre C.Allègre ne nous a annoncé que quelques "petites choses" (le discours du Premier Ministre est prévu pour 15 heures à l'assemblée.)

- CA. réaffirme la priorité du gouvernement pour la recherche et la technologie. Les entreprises innovantes vont recevoir des fonds publics.

**L'emploi,**

- espoir des jeunes diplômés dans l'emploi scientifique, ils ne seront pas déçus,
- le ministère est au "front" des engagements de campagne, (700 000 emplois pour les jeunes en 5 ans)
- il faut créer des embauches "par le haut" pour les jeunes diplômés pour qu'ils n'occupent pas les emplois des jeunes moins qualifiés,
- un collectif budgétaire en octobre,
- une révision de la loi de finance pour 1998,
- les postes de chercheurs supprimés seront rendus, l'embauche se fera en octobre à partir des listes complémentaires établies au dernier concours,
- pour les ITA (appelés IATOS par CA) le retour des 413 suppressions 97 n'est pas assuré, le Ministre évoque un retour de postes après "étude au cas par cas".
- reprendre l'emploi scientifique sous forme d'ATER, de bourse de thèse, pour les post-doc l'embauche sera liée à l'innovation, à la mobilité.

**L'innovation,**

- Elle doit être injectée au coeur de l'économie,

**L'évaluation**

- c'est une préoccupation majeure pour CA,
- elle doit être indépendante, extérieure au CNRS, extérieure aux labos....
- elle doit être européenne.

**Moyens des laboratoires**

- il faut redonner du soutien de base aux labos, des moyens aux chercheurs qui doivent rester dans leur labos pour y faire de la recherche,
- la base des dotations budgétaires est liée à l'évaluation.

**La programmation,**

- elle est nécessaire mais actuellement elle est excessive, on est passé "de l'autre côté du cheval".

**Gestion de la recherche,**

- il faut "débureaucratiser" la recherche, (trop de commissions, trop de monde dans les commissions "utiles")
- le conseil d'administration doit être plus stratégique
- le CNRS n'est pas le sommet de la bureaucratie, il faut savoir se réformer nous-mêmes sinon cela sera fait (par le Ministère ?) à marche forcée.

### **Mobilité des chercheurs,**

- le métier de chercheur est une activité à plein temps, il faut gérer leur carrière différemment selon les disciplines scientifiques et ne pas confondre "égalité et égalitarisme"
- le CNRS doit être un exemple de bonne gestion ( nouvelle formule ?)
- après 45 ou 50 ans les chercheurs sont des "savants" mais pour certains leurs connaissances sont peu ou mal utilisées. Il faut créer des passerelles "valorisantes" vers l'industrie et l'enseignement supérieur. Cette mobilité doit être acceptée, sans contrainte, par le dialogue avec les syndicats, les chercheurs, les directeurs de labos...

### **Concertation,**

- pas de cogestion dans son Ministère
- le Ministre est en face de 285 organisations syndicales,
- il faut réfléchir à des modes de concertation, savoir inventer une nouvelle manière de faire.

### **Coopération scientifique,**

- encourager la mixité (voir le chapitre "innovation")
- coopération internationale y compris avec les USA pour les grands équipements.

### **Petites phrases assassines...**

- « C.Allègre ne voudrait pas que la communauté scientifique, passive pendant la récession, s'agite maintenant qu'il donne des moyens ».
- « Personne n'exigera rien, il ne travaille pas sous la contrainte. Mais tout le monde a sa place, Chercheurs, Syndicats, Responsables, mais pas de surenchère ».

### ***Quelques remarques "à chaud" .***

*Les rencontres à venir et le débat collectif de la CE du 27 juin nous éclaireront. .*

- les ITA ne sont pas connus du Ministre,
- les mesures nouvelles ne concernent, pour l'instant, que les chercheurs et le soutien de base des labos
- qu'y a-t-il derrière la "débureaucratization ? C.Allègre n' a jamais parlé de démocratie.
- la logique européenne est forte,
- les coopérations avec l'industrie seront développées vers les "innovantes"
- nous avons des espaces de dialogues,

### **Conclusion**

*les personnels ont intérêt à s'investir pour éclaircir les grandes zones d'ombre qui dominent cette intervention.*

**Joël Choisy**



## **Déclaration de la commission exécutive de la FERC-CGT (19 et 20 juin 1997).**

Les signes forts qu'attendent les personnels de l'Education, de la Recherche et de la Culture, attachés à la défense des services publics et à leur développement, en rupture totale avec les orientations passées, sont essentiellement les suivants :

### **1) d'un point de vue commun à tous les salariés :**

- l'arrêt des contre-réformes en cours : « réforme » de l'Etat, privatisation des services publics, plan Juppé (protection sociale, réforme hospitalière...)
- la revalorisation des salaires et des pensions sur la base d'un salaire minimum à 8 500 F, la reconstruction des grilles (pour la Fonction Publique, valeur du point portée à 38 F).
- l'annulation des suppressions et gel d'emplois décidés au budget 1997 établi par le gouvernement précédent,
- le développement de l'emploi statutaire dans le secteur public et des emplois régis par les conventions collectives pour le privé, des dispositions réglementaires pour que cesse définitivement le recours à l'emploi précaire (CES, CDD, MA,...) et au temps partiel imposé, pour permettre l'amélioration des conditions de travail et la diminution de la charge de travail,
- de suite, une loi cadre pour la réduction du temps de travail à 35 H, sans diminution de salaire, sans flexibilité ni annualisation, compensée en création de vrais emplois,
- le retour aux 37,5 annuités pour la retraite à taux plein dans le secteur privé,
- le rétablissement de l'autorisation administrative de licenciement,
- le développement du droit syndical, particulièrement bafoué dans l'enseignement et la formation privés comme dans le secteur associatif et son respect dans la Fonction Publique, l'annulation de l'arrêté « Lamassoure »,
- un financement de la formation professionnelle continue qui bénéficie pleinement aux salariés et aux demandeurs d'emploi, en rupture avec la décision précédente de diminuer cette part de 40%.

**2) En ce qui concerne l'éducation**, la FERC exige que la rentrée scolaire ne se déroule pas dans les conditions prévues par M. Bayrou. En particulier les 5000 suppressions de postes inscrites au budget 97 de l'Education Nationale doivent être annulées, ainsi que le gel des postes et les suppressions de classes. Les sureffectifs, les fermetures de sections, le non réemploi de Maîtres Auxiliaires seront ainsi évités. La FERC exige la garantie du réemploi de tous les Maîtres Auxiliaires sur postes d'enseignement et un plan pour leur titularisation.

Dans tous les secteurs, la FERC demande un moratoire immédiat pour interdire tout licenciement ou non-renouvellement de contrat de tous personnels précaires.

**3) Dans l'Enseignement Supérieur**, la FERC demande l'annulation de l'arrêté du 9/4/97 organisant les enseignements du 1er et second cycle et la semestrialisation, découlant de la « réforme Bayrou ».

**4) Dans la recherche publique**, la FERC demande l'arrêt du processus de contractualisation et des contrats d'objectifs, l'annulation des décisions du conseil interministériel du 3 octobre, instaurant les programmes prioritaires, assujettissant les organismes de recherche publique aux grandes entreprises.

\*\*\*

En occupant le conseil scientifique le 19 juin, les salariés de l'INRA ont arraché l'arrêt du processus de restructuration-démantèlement au service des industriels de l'agro-alimentaire, alors même que les nouveaux ministres voulaient sa poursuite.

Ce coup d'arrêt imposé par les personnels est un encouragement et un appel à l'action dans tous les secteurs.

**La FERC appelle l'ensemble des personnels de l'Education, de la Recherche et de la Culture à se réunir en Assemblées générales pour débattre et exprimer avec force leurs exigences sans attendre, notamment en s'impliquant dans l'action du 23 juin pour le SMIC et les salaires, et en participant à l'initiative de l'UGFF du 3 juillet pour la résorption de la précarité.**

Montreuil, le 20 juin 1997.

# Les motions votées dans les sections du Comité National.

Session de printemps 1997

## **Motion de la Section 31 « Hommes - Milieu : évolution, interactions »**

*Les membres du Comité national de la Recherche scientifique, de la section 31 (Hommes et Milieux, évolution, interactions) réunis en session de travail (les 1-3 avril 1997) ont pour mission d'évaluer les travaux de leur communauté scientifique particulièrement concernée par les problèmes touchant à l'évolution de l'espèce humaine et aux processus d'adaptation biologique et culturelle. Dans le contexte actuel, les représentants des chercheurs spécialistes des questions touchant au problème de l'unité de l'homme ne peuvent rester silencieux. Aussi ont-ils voté le texte suivant :*

Les membres de la section 31 «Hommes - Milieu», toutes disciplines confondues, s'appuyant sur les travaux des chercheurs de leur communauté scientifique, constatent que:

1° il existe un continuum entre tous les individus composant notre espèce, sur les plans biologique et socioculturel.

2° l'évolution associe à la fois des facteurs constants (différences sexuelles, différences d'âge, etc.) et une variabilité (anatomique, physiologique, etc.) entre individus d'une même population.

3° la division de notre espèce en différents groupes ou différentes catégories est une notion arbitraire faite à l'aide d'un nombre limité de critères sursimplifiés et une telle classification constitue la négation du changement et de la diversité.

4° l'identité individuelle est multidimensionnelle : niveaux familial, régional, national par exemple, qui sont, de plus, à mettre en relation avec différentes caractéristiques biologiques, sociales et culturelles. Tous ces niveaux ne sont pas dépendants les uns des autres et peuvent être dissociés.

5° la manière d'ordonner l'espèce humaine (populations biologiques, clans sociaux, groupes ethniques ou pays par exemple) est relative et dépend en particulier du contexte politique et idéologique du moment ainsi que de la structure hiérarchique de référence.

Ces constatations retirent toute valeur aux classifications hiérarchiques. Il existe des adaptations individuelles temporelles qui permettent à l'individu de construire sa propre identité. Le temps d'adaptation aux changements est relativement court, mais peut présenter une variabilité selon les individus, les groupes et, bien sûr le contexte plus ou moins favorable du milieu d'accueil. Chaque individu fait toujours partie de plusieurs groupes et surtout de systèmes plus ou moins complexes, ouverts et dynamiques, qui apparaissent et disparaissent au cours du temps.

En conséquence, considérant qu'il n'existe aucune réalité derrière les concepts de stabilité, de permanence et d'homogénéité dans les groupes humains, les membres de la section 31 dénoncent toute idéologie s'appuyant sur une hiérarchisation des «races» ou visant à pratiquer une «purification ethnique», qui ne peut être qu'une manipulation de l'observation scientifique.

## **Motion de la Section 31 « Hommes - Milieu »**

Les membres de la section 31 « Hommes - Milieu », toutes disciplines confondues, s'appuyant sur les travaux des chercheurs de leur communauté scientifique, constatent que :

1° il existe un continuum entre tous les individus composant notre espèce, sur les plans biologique et socioculturel.

2° l'évolution associe à la fois des facteurs constants (différences sexuelles, différences d'âge, etc.) et une variabilité (anatomique, physiologique, etc.) entre individus d'une même population.

3° la division de notre espèce en différents groupes ou différentes catégories est une notion arbitraire faite à l'aide d'un nombre limité de critères sursimplifiés et une telle classification constitue la négation du changement et de la diversité.

4° l'identité individuelle est multidimensionnelle : niveaux familial, régional, national par exemple, qui sont, de plus, à mettre en relation avec différentes caractéristiques biologiques, sociales et culturelles. Tous ces niveaux ne sont pas dépendants les uns des autres et peuvent être dissociés.

5° la manière d'ordonner l'espèce humaine (populations biologiques, clans sociaux, groupes ethniques ou pays par exemple) est relative et dépend en particulier du contexte politique et idéologique du moment ainsi que de la structure hiérarchique de référence.

Ces constatations retirent toute valeur aux classifications hiérarchiques. Il existe des adaptations individuelles temporelles qui permettent à l'individu de construire sa propre identité. Le temps d'adaptation aux changements est relativement court, mais peut présenter une variabilité selon les individus, les groupes et, bien sûr le contexte plus ou moins favorable du milieu d'accueil. Chaque individu fait toujours partie de plusieurs groupes et surtout de systèmes plus ou moins complexes, ouverts et dynamiques, qui apparaissent et disparaissent au cours du temps.

En conséquence, considérant qu'il n'existe aucune réalité derrière les concepts de stabilité, de permanence et d'homogénéité dans les groupes humains, les membres de la section 31 dénoncent toute idéologie s'appuyant sur une hiérarchisation des « races » ou visant à pratiquer une « purification ethnique », qui ne peut être qu'une manipulation de l'observation scientifique.

17 oui, 1 non, 1 abstention

Ce 2 avril 1997

### **Motion de la section 31 « Hommes - Milieu » Session de printemps.**

Les missions du Comité National en matière de politique d'évaluation des programmes, publications, etc..., sont progressivement réduites. Nous sommes de moins en moins consultés, de moins en moins informés sur les points qui nous paraissent essentiels à l'évolution de nos disciplines. Nous observons au quotidien :

- la dégradation de nos conditions de travail en terme de moyens et de personnels,
- l'inadéquation entre la qualité scientifique des recherches menées

La section 31, considérant d'une part qu'elle est déssaisie de son rôle d'évaluation et de prospective de la recherche, et d'autre part qu'aucune médaille ne saurait remplacer des moyens et de promotions, décide, indépendamment de la qualité des candidats potentiels, de ne faire aucune proposition d'attribution de médaille en signe de protestation.

Sur le principe avant le texte 7 OUI, on vote - 12 NON, pour : on ne vote pas /  
sur le texte 12 OUI, 5 NON, 1 Le 2/4/97

### **Section 31 « Hommes - Milieu »**

Les membres de la section 31 constatent que le rapport d'A.Costes confirme la situation qu'ils dénoncent à chaque réunion du Comité National : la diminution du nombre des ITA « conduit à une situation préjudiciable sinon catastrophique pour notre organisme qui est en situation de ne plus pouvoir remplir les objectifs qui lui ont été fixés ». Nous appuyons la proposition 1 du rapport : « Le potentiel doit être dès 1998 une des grandes priorités du CNRS, pour ne pas dire la priorité ». Nous espérons que si la direction n'entend pas les cris d'alerte de ses commissions, elle entendra le rapporteur qu'elle a elle-même désigné.

Nous pensons également, comme A.Costes, qu'il est souhaitable « que les sections du Comité National soient plus impliquées dans la politique des départements en ce qui concerne les ITA ». 18 OUI, 1 NON. Le 2/4/97

### **Section 31 « Hommes - Milieu »**

La section 31 du Comité National a pris connaissance lors de la session de printemps de l'état d'avancement des programmes interdisciplinaires du CNRS.

Elle trouve inacceptable que les sections du Comité National n'aient pas été associées, en tant que telles, à l'élaboration de ces programmes. Il est particulièrement choquant que l'alibi de l'urgence ait été évoqué. La section 31 rappelle qu'il est dans les prérogatives du Comité National de participer à l'élaboration de la politique scientifique du CNRS. En conséquence, elle demande que, dès aujourd'hui, le Comité National soit associé au choix des thèmes prioritaires, à la rédaction des programmes, à leur mise en oeuvre, appels d'offre ou crédits récurrent, et par la suite, à leur suivi et à leur évaluation.

De plus, la section 31 tient à rappeler que les missions du CNRS seraient gravement remise en cause et que certaines disciplines et laboratoires seraient menacés si, dans l'avenir, le financement sur programme se faisait au détriment du financement récurrent, qu'il convient de porter à un niveau décent.

### **Motion de la section 40 sur la procédure d'accueil en détachement**

La motion suivante est adoptée (16 oui; 2 non) : " La section 40 du Comité National de la Recherche Scientifique:

- s'étonne de l'absence de publicité auprès des intéressés comme des directeurs de laboratoire des changements des conditions d'accueil en détachement au CNRS;
- s'élève contre les conséquences que cette absence de publicité entraîne pour les candidats, en particulier les ingénieurs CNRS;
- souhaite qu'à l'égard de ces derniers, soit ouverte la possibilité d'un concours interne dans l'esprit des textes régissant le déroulement des carrières dans la Fonction Publique."

### **Motion de la section 05**

Le CNRS décerne annuellement plusieurs médailles qui prétendent témoigner de la bonne santé et du bon fonctionnement de notre organisme. La réalité vécue dans nos laboratoires n'est pas à l'image de cette vitrine rassurante.

Au quotidien, nous observons :

- la dégradation de nos conditions de travail en termes de moyens et de personnels,
- l'inadéquation entre la qualité scientifique des recherches menées et la et la reconnaissance institutionnelle concrète des personnels qui les conduisent. Il n'est pour preuves que de rappeler :
- l'érosion lente du nombre de chercheurs au CNRS
- la diminution importante du nombre d'ITA
- le blocage des carrières qui se traduit par un nombre de promotions d'une faiblesse aberrante.

Aussi, pour protester contre état e fait qui mine lentement le CNRS, nous refusons de participer au processus de désignation de ces lauréats

Vote : 15 OUI, 2 NON, 4 ABT.

### **Motion de la section 38**

La section 38 du Comité National réunie à ce jour s'alarme gravement des nouvelles dispositions législatives sur les étrangers. Outre les risques de repli qu'elles font peser sur notre pays dont les traditions républicaines d'ouverture façonèrent son identité et son rayonnement, les lois Debré mettent profondément en cause les échanges avec les étudiants, chercheurs, enseignants des pays où nous travaillons régulièrement.

En fait, nous croyons déceler dans l'esprit de ces lois une grave entorse à la vocation même de notre discipline qui vise à étudier l'unité de l'homme et la diversité des cultures.

### **Motion de la section 39**

La section 39 du Comité National a pris connaissance lors de la session de printemps de l'état d'avancement des programmes interdisciplinaires du CNRS. Elle trouve inacceptable que les sections du Comité National n'aient pas été associées, en tant que telles, à l'élaboration de ces programmes.

Les prérogatives des sections du Comité National en matière de politique scientifique, d'évaluation des programmes, publications, etc... sont progressivement vidées de leur contenu. Nous sommes de moins en moins consultés, de moins en moins informés sur les points qui nous paraissent essentiels à l'évolution de nos disciplines.

Nous observons au quotidien :

- la dégradation de nos conditions de travail en termes de moyens et de personnels,

- l'inadéquation entre la qualité scientifique des recherches menées et la et la reconnaissance institutionnelle concrète des personnels qui les conduisent.

La section 39, considérant d'une part qu'elle est désaisie de son rôle d'évaluation et de prospective de la recherche, et d'autre part qu'aucune médaille ne saurait remplacer des moyens de promotions, décide, indépendamment de la qualité de candidats potentiels, de ne faire aucune proposition d'attribution de médaille ne signe de protestation.

Vote : 15 OUI, 3 NON, 3 ABT.

### **Motion de la section 18**

La section approuve à l'unanimité, la motion suivante : « Lors de la sessions de printemps, la session 18 du Comité National est amenée à évaluer des chercheurs et les enseignants-chercheurs et les enseignants-chercheurs des unités impliquées dans le processus de contractualisation des universités.

La consultation nationale sur les grands objectifs de la recherche avait permis de mesurer combien il était souhaitable pour tous de promouvoir le renforcement de la concertation et du partenariat entre les universités, le MENESR et le CNRS.

Cette volonté de concertation apparaît dès lors contredite par la situation vécue par les sections du Comité National, et en particulier au sein de la section 18.

La pénurie de postes et de promotions entraîne un décalage considérable entre les critères requis pour accéder à de grandes équivalents au CNRS et dans l'Enseignement supérieur. Ceci installe dans les faits une d'injustice flagrante en contradiction avec les principes fondateurs de la contractualisation.

La section constate l'inadéquation du nombre de promotions DR2-DR1 possibles à la qualité des dossiers des candidats promouvables.

Elle constate que le même problème se retrouve au niveau des concours CR2, ainsi que dans le corps des ITA. Elle observe qu'un même moment les laboratoires connaissent des difficultés avec la diminution de leur environnement technique et administratif et de leurs moyens récurrents. Tout en considérant que le recrutement de jeunes chercheurs a un taux soutenu et le maintien du potentiel ITA doivent être considérés comme des priorités, la section 18 attire solennellement l'attention du Directeur Général du CNRS et des autorités de tutelle de l'organisme sur la nécessité de mettre en oeuvre une politique de promotion des personnels, avec des flux réguliers, évitant tout effet d'accordéon.

Le maintien des taux dérisoires actuels est en effet de nature à entraîner un profond découragement qui serait catastrophique pour la recherche française. »

section 04: Atomes et Molécules, Optiques et Lasers, Plasmas chauds

### **Motion de la Section 04 sur la Programmation de la Recherche**

La section 04 du Comité national a été informée lors de la session de printemps 1997 de la mise en place des programmes interdisciplinaires du CNRS. Elle note avec satisfaction que les sections du Comité National sont associées au suivi de ces programmes. Elle déplore cependant de ne pas avoir été consultée lors de leur élaboration alors que le travail qu'elle a effectué pour le rapport de conjoncture lui permettait de jouer un rôle important dans ce domaine. Elle insiste sur le fait que l'ensemble du Comité National doit être partie prenante dans l'élaboration de la politique scientifique. Elle demande dans cet esprit à être associée à la préparation des programmes à venir. Elle rappelle que la part des moyens affectés sur programme ne doit pas dépasser le pourcentage actuel sous peine de mettre en péril la créativité indispensable dans la recherche et de prendre le risque de manquer des découvertes.

Texte adopté à l'unanimité

### **Motion de la Section 04 relative aux promotions**

A l'occasion de la session de printemps 1997 du Comité national, la section 04 s'est trouvée pour la cinquième année consécutive confrontée à l'inadéquation du nombre de promotions DR2-DR1 possibles (1 à 2) à la qualité des dossiers des candidats promouvables (80). Elle constate que le même problème se retrouve au niveau du passage CR1-DR2 ainsi que dans les corps d'ITA. Elle observe qu'au même moment les laboratoires connaissent des difficultés avec la diminution de leur environnement technique et administratif (rapport Costes) et de leurs moyens récurrents.

Tout en considérant que le recrutement de jeunes chercheurs à un taux soutenu et le maintien du potentiel ITA doivent être considérés comme des priorités, la section 04 attire solennellement l'attention du Directeur général du CNRS et des autorités de tutelle de l'organisme sur la nécessité de mettre en oeuvre une politique de promotion des personnels, avec des flux réguliers évitant tout effet d'accordéon. Le maintien des taux dérisoires actuels est en effet de nature à entraîner un profond découragement qui serait catastrophique pour la recherche française.

Après un examen approfondi des candidatures au passage DR2-DR1, la section estime qu'un flux de 3 à 4 postes par an, inscrit dans la durée, est indispensable eu égard à la qualité des dossiers. La section se propose de faire la même étude pour le passage CR1-DR2 à l'occasion des concours 1997. Elle demande enfin que toutes dispositions soient prises pour assurer aux ITA des possibilités de promotions raisonnables.

Devant la gravité de la situation, la section est prête à mener des actions radicales en concertation avec les autres sections du Comité National de la Recherche Scientifique.

**Texte adopté à l'unanimité**

### **Motion votée à l'unanimité par la section 09**

La section 09 du Comité National a pris connaissance lors de la session de printemps de l'état d'avancement des programmes interdisciplinaires du CNRS.

Elle trouve inacceptable que les sections du Comité National n'aient pas été associées à l'élaboration de ces programmes. Il est particulièrement choquant que l'alibi de l'urgence soit invoqué, et que les travaux des sections pour la rédaction du Rapport de Conjoncture aient été ignorés.

La section 09 rappelle qu'il est dans les prérogatives du Comité National de participer à l'élaboration de la politique scientifique du CNRS. En conséquence, elle demande que, dès aujourd'hui, le Comité National soit associé au choix des thèmes prioritaires, à la rédaction des programmes, à leur mise en oeuvre, appels d'offre ou crédits récurrents, et par la suite, à leur suivi et à leur évaluation.

De plus, la section 09 tient à rappeler que les missions du CNRS seraient gravement remises en cause et que certaines disciplines et laboratoires seraient menacés si le financement sur programmes se faisait au détriment du financement récurrent, qu'il convient de porter à un niveau décent.

## Motion de la section 09

- Le CNRS décerne annuellement plusieurs médailles qui doivent témoigner de la bonne santé et du bon fonctionnement de notre organisme. La réalité vécue dans nos laboratoires et au Comité National n'est pas à l'image de cette vitrine rassurante.
- Au quotidien, nous observons:
  - - la dégradation de nos conditions de travail en termes de moyens et de personnels,
  - - l'inadéquation entre la qualité scientifique des recherches menées et la reconnaissance institutionnelle concrète des personnels qui les conduisent,
  - - la contradiction flagrante entre les discours de la Direction et ses actes.
- Ainsi la section 09 a pris connaissance des efforts désespérés de la section 42 pour promouvoir la valorisation réduits à néant par les décisions éclairées des jurys d'admission.
- En réponse aux sommations du Secrétaire d'Etat à la Recherche à trouver des solutions radicales au problème réel de la promotion de la valorisation, la section 09,
  - - premièrement, se prononce pour la suppression des jurys d'admission,
  - - deuxièmement, pour encourager la section 42 à persévérer dans son action, décerne à sa présidente la Médaille en Chocolat du CNRS.

La session d'automne est prévue du mercredi 12 novembre 1997 au vendredi 14 novembre 1997.

## ON SE LEVE TOUS POUR

## DâââNONE...DâââNONE...

La direction du CNRS s'est associée en 1995 au groupe multinational Danone pour créer à Dijon un Institut Européen des Sciences du Goût et de l'ingestion, rebaptisé depuis Institut Européen des Sciences du Goût et des comportements alimentaires.

Cette opération est assez révélatrice de la manière dont aujourd'hui sont opérés les choix et priorités scientifiques dans notre pays.

Le premier aspect du problème concerne le rôle et l'influence du politique et de l'économique sur les choix scientifiques.

Le Comité National de la recherche scientifique n'a découvert officiellement cette affaire qu'à la session d'automne 95. Il semble cependant que le projet était plus ancien et qu'avant de se retrouver à Dijon l'Institut du goût devait être implanté à Blois. Mais changement de majorité oblige, le maire de Blois ayant perdu son poste de ministre, il y avait sans doute à Dijon, avec la moutarde, des raisons politiques objectives et scientifiquement bien meilleures

Le poids du politique dans les choix d'implantations des nouvelles structures de recherche n'est pas nouveau dans ce pays. On se souvient des plus gros comme le GANIL à Caen, le Synchrotron à Grenoble, l'INIST à Nancy récemment du Laser Mégajoule à Bordeaux et de bien d'autres encore. Les politiques locales avec leurs financements régionaux propres pèsent lourdement dans les choix d'aménagement du territoire en matière d'implantation des laboratoires et influent donc sur les choix nationaux.

Les organismes nationaux de recherche, de plus en plus asphyxiés budgétairement, n'ont plus les moyens d'impulser une politique nationale. Les décisions échappent de plus en plus aux choix de la communauté scientifique elle même et aux instances d'évaluations nationales seules capables d'impulser une politique de recherche cohérente à l'échelle du pays.

Ces choix géographiques décidés en dehors des instances scientifiques et guidés le plus souvent par le clientélisme politique et/ou des intérêts économiques locaux peuvent t'ils

malgré tout rester scientifiquement pertinents?

Difficile de mesurer les effets de ces décisions politico-économiques à long terme sur la production scientifique, on peut supposer toutefois qu'elles entraînent souvent des gaspillages budgétaires importants et détournent parfois le service public de recherche de ses missions originales.

Il semble que le choix d'implanter l'institut du goût à Dijon ne soit pas du meilleur goût pour les chercheurs du CNRS déjà peu nombreux à travailler sur cette thématique de recherche et peu enthousiastes pour déménager en terre bourguignonne.

Selon un article paru dans la Tribune des Fossés le 21/11/95 le coût du projet est estimé à 150 Millions de Francs dont 74 Millions à la charge du CNRS. Un bâtiment de 5000 m<sup>2</sup> est actuellement en phase finale de construction. Son prix est estimé à 43 Millions de francs, il est financé par la région Bourgogne.

Pour mesurer l'ampleur de cette opération ces sommes sont à comparer aux 300 Millions de francs environ du budget annuel hors salaire du département des Sciences de la Vie du CNRS

Structurellement, cet institut sera divisé en trois secteurs:

-Des Laboratoires de recherches (80 chercheurs selon la Tribune des fossés)

-Une Fondation contrôlée par Danone et chargée probablement de distribuer des Bourses et de faire des appels d'offres pour des contrats de recherche. (Nos labo fleurissent déjà d'affiches Danone)

-Une cellule de transfert enfin, dont l'objectif sera bien sûr de faire passer dans les meilleurs délais les connaissances et les découvertes produites par les chercheurs du CNRS dans l'arôme des yaourts ou de tout autre produit fabriqué par cette multinationale de l'agro-alimentaire.

Compte tenu de la taille du projet, de son coût et de sa structuration il ne s'agit pas ici d'une simple collaboration scientifique entre le CNRS et Danone mais bien d'une mise à disposition du CNRS à cette multinationale.



La Direction du CNRS dont on ne sait si elle à été mise devant le fait accompli par ses tutelles ou si elle s'est proposée elle-même pour cette opération semble en tout cas fascinée par le groupe Danone au point qu'elle en a oublié les précautions d'usages les plus élémentaires comme si elle voyait en Danone un sauveur capable de remédier aux difficultés budgétaires chroniques du CNRS!!!

C'est le deuxième aspect de cette affaire et pas un des moindres.

Chronologiquement les faits sont troublants. L'accord CNRS Danone est signé (probablement en 95) sans que le Comité National ni une autre instance scientifique du CNRS soit consultée à ma connaissance sur un projet scientifique qui implique pourtant qu'une UPR CNRS soit créée.

Le Directeur des Sciences de la vie, probablement pour se couvrir devant la communauté des chercheurs ou pour qu'ils cautionnent scientifiquement ce projet, le soumet à posteriori à l'évaluation de deux sections du Comité National .

Celles-ci, sans remettre en cause "l'intérêt fondamental" et scientifique des thématiques proposées se prononcent majoritairement contre la faisabilité du projet estimant que les conditions n'étaient pas réunies pour qu'il réussisse.

En effet:

1/ La communauté scientifique spécialiste de ce sujet est relativement réduite au CNRS, et parmi les gens en France susceptibles de travailler sur ce sujet, peu sont intéressés par ce projet. Certains membres de la commission suggèrent une collaboration avec l'INRA, qui semble-t'il est mieux armé scientifiquement pour aborder cette thématique et qui est déjà implanté dans la région. Mais la direction souhaite rester maître d'oeuvre de son projet pour l'instant (en termes plus clairs elle veut faire cavalier seul.)

2/ Le porteur du projet, Directeur d'un laboratoire au collège de France est proche de la retraite et il est notable que les chercheurs de son équipe ne sont pas candidats pour une délocalisation à Dijon.

3/ Au moment ou cette opération est soumise à l'avis du comité National, on annonce :

- Restrictions budgétaires et blocages des crédits tous azimuts pour les laboratoires,
- Les premières diminutions des postes de chercheurs au recrutement,
- Une baisse de l'emploi ITA.
- Nous sommes en pleine maladie de la vache folle etc...

De toute évidence la communauté scientifique n'est pas dupe : si priorité il doit y avoir c'est ailleurs qu'il faudrait faire porter l'effort.

Malgré cela la Direction décide de maintenir le cap et annonce:

-qu'elle fera un appel d'offre international pour recruter un Directeur scientifique de haut niveau pour prendre la direction de cet instrument

-que l'essentiel des postes affectés à Dijon seront pourvus par mutation

-qu'elle mettra par ailleurs quelques postes frais au concours pour recruter des chercheurs.

-16 Millions de francs seront investis sur trois ans .

-Un Comité de pilotage composé de scientifiques désignés par le Comité National est néanmoins mis en place pour suivre l'avancée du projet et informer la communauté.

Au printemps 96 un chercheur allemand est recruté par la section 26 sur un poste de DR1 pour être directeur scientifique de cet institut qui sort déjà de terre.

Un an après, il n'a toujours pas intégré le CNRS et réserve encore sa décision!!!.

C'est le suspens à la direction. Viendra ? Viendra pas ? Un certain nombre de bruits courent dans les couloirs d'Auteuil. On parle de salaires trop bas au CNRS et peu attractifs pour les allemands, On dit que ce chercheur se servirait de l'offre du CNRS pour faire monter les enchères dans son propre pays...

La direction dit avoir confiance sur l'issue finale, envisage des solutions financières pour parer à un éventuel désistement lié aux conditions de salaires.

A la session de printemps 97 nous apprenons que l'INRA est en train de construire à Dijon à cent mètres de l'institut du Goût du CNRS son propre Laboratoire des arômes dans un bâtiment de 3000 m<sup>2</sup>.

Il paraît que le projet scientifique de l'INRA est "béton" cet organisme ayant acquis de par sa spécificité et sa tradition une longue expérience dans l'étude des mécanismes du goût de l'olfaction et des comportements alimentaires.

Bien sûr Mr Tambourin Directeur des Sciences de la Vie au CNRS rebondit immédiatement et dit qu'il veut donner une envergure internationale à son projet et suggère maintenant d'y associer le nouveau laboratoire de l'INRA !!!

Au printemps 97 un poste de DR2 CNRS fléché Dijon est mis également au concours, le jury de la section 26 n'a pas semble-t'il pas trouvé de candidats susceptibles d'être recrutés à ce poste.

De qui se moque t-on? Les dirigeants du CNRS sont-ils tombés sur la tête ou n'avaient ils d'autres choix?

A quel jeu Danone joue-t'il avec nos EPST? Est ce lui qui fait monter les enchères et joue-t'il plusieurs cartes à la fois?

Le CNRS, l'INRA, l'INSERM sont-ils maintenant placés en position de libre concurrence ou doivent-ils rester complémentaires ?

Pour obtenir des contrats faut il que chaque EPST construise sa propre vitrine comme dans les rues d'Amsterdam pour s'attirer les regards des multinationales ?

Le libéralisme et ses règles vont-t'ils devenir les moeurs de nos laboratoires de recherche publique ?

Qui va piloter la science?

Et les hommes, où sont ils dans tout ça ?

Comment peut on envisager de construire un institut aussi grand sans s'être assuré d'avoir le potentiel humain disponible pour le faire fonctionner ?

Comment peut-on braver à ce point le bon sens d'une communauté scientifique pourtant pleine de bonne volonté?

J'ai posé au directeur des Sciences de la Vie la question :

Mr le Directeur, pensez-vous que ce soit vraiment le rôle d'un Directeur scientifique du CNRS que de dépenser autant d'énergie pour mettre les forces et les moyens d'un organisme public de recherche au service d'une multinationale ?

Dans un exposé improvisé mais bien préparé il a répondu fort brillamment à ma question pour tenter de justifier ses choix devant les membres de la commission 26.

Pour résumer en un mot: sa réponse est oui.

Oui c'est bien le rôle du CNRS aujourd'hui.

Il a mis en avant le rôle social, culturel, bla bla bla et ÉCONOMIQUE du CNRS

Il a parlé des emplois de demain pour nos enfants, etc... Dommage cependant que

quelque temps après la presse annonçait que le groupe Danone allait licencier des milliers de salariés en France, délocalisation oblige!!!

Il a traité d'archaïsme les luttes contre le pilotage par l'aval....

Monsieur Tambourin a raison, c'est le rôle qui est donné aux organismes publics de recherche aujourd'hui. Il suffit de relire dans le traité de Maastricht le paragraphe consacré à la recherche:

Les organismes de recherche scientifique publique doivent se mettre au service de la compétitivité des entreprises.

Nous savions depuis longtemps et notamment depuis le fameux accord CNRS Rhône Poulenc il y a une vingtaine d'années

que les grands groupes industriels étaient friands du savoir-faire des laboratoires de Recherche Publique, qu'ils préférèrent investir sur les marchés financiers plutôt que d'entretenir dans leur entreprise des secteurs de recherche appliquée ou de développement. Quel sont les risques financiers pris par Danone dans l'opération de Dijon? Zéro. C'est l'Etat, la région qui paieront l'essentiel. C'est quand même un comble qu'au moment ou le tout libéral fait partie des thèmes à la mode, ou le désengagement de l'État avec la diminution des impôts est prôné comme le moyen de libérer l'énergie des entreprises, qu'un groupe multinational comme Danone s'en remette à ce même État pour chercher l'arôme miracle qui flattera suffisamment le palais des chinois pour qu'ils choisissent d'acheter Danôôône, Danôôône....

Mais à trop vouloir utiliser les EPST comme des bureaux d'études et à vouloir faire faire aux chercheurs sans moyens nouveaux les recherches fondamentales, appliquées, de développement et de transfert, n'est on pas en train de couper la branche sur laquelle on est assis et de mettre en péril, à terme, tout le dispositif de recherche scientifique français ? Personne ne remet plus en cause la nécessité de dialogues, d'interfaces, de coopération entre la recherche scientifique et le monde industriel. Mais cette politique d'asservissement de la recherche, cette politique des contrats menée de concert avec une politique de baisse des crédits récurrents est dangereuse. Nous savons hélas qu'elle est néfaste pour l'avancée de la science parce que pour privilégier des intérêts immédiats dans quelques secteurs elle crée aussi des déserts dans les disciplines qui sont parfois désarmées pour affronter des défis comme le Sida, la vache folle etc....

Il parait cette année que les jurys de recrutement du CNRS ont dû refuser, faute de postes, des jeunes candidats excellents qui sortent de nos laboratoires.

La formation à la recherche et par la recherche fait partie des missions de service public du CNRS et il remplit avec ses partenaires universitaires cette mission avec succès.

Pourquoi n'est il pas venu à l'idée de Danone de recruter parmi cette pépinière de jeunes chercheurs brillants quelques uns d'entre eux pour développer dans son groupe un pôle de recherche adapté à ses besoins et à sa stratégie économique ???

Jacques AUDIN élu SNTRS CGT  
section 26 du Comité National

## COMMUNIQUE DE PRESSE

SNTRS-CGT - CGT - Roussel Uclaf  
Fédération de la Recherche, de l'Éducation et de la Culture - CGT  
Fédération Nationale CGT des Industries Chimiques

### GIP ROUSSEL UCLAF : Groupement "d'intérêt public" ?

La création récente d'un **Groupement d'Intérêt Public (GIP)**, constitué entre l'État, Hoechst Marion Roussel (HMR), le CNRS, l'INSERM et le CEA, a fait l'objet de débats dans la CGT. Les syndicats des Fédérations CGT des Industries Chimiques et ceux de la Recherche Publique se sont rencontrés pour analyser les conséquences de la politique mise en place par le gouvernement.

Ce GIP, présenté au départ comme une opération du groupe HMR destinée à financer des programmes communs de recherche avec le secteur public par un financement de 220MF sur 3 ans (représentant les 2/3 du budget récurrent annuel de fonctionnement de l'INSERM versé par l'état), est en réalité la contre partie du désengagement final de l'état dans l'entreprise ROUSSEL UCLAF, qui détenait 40% des actions il y a encore cinq ans. Il ne s'agit donc nullement d'une somme accordée à la Recherche Publique par le groupe HMR.

Après les discussions au Comité d'Entreprise du groupe ROUSSEL UCLAF, le gouvernement veut procéder rapidement à la mise en place de ce GIP HMR en évitant qu'un débat ne s'instaure dans la communauté scientifique : examen en catimini au CNRS, passage en force à l'INSERM malgré l'opposition de la CGT de voter sur un projet aussi important sans que le nécessaire débat ait eu lieu. De plus des problèmes juridiques sembleraient subsister. C'est la même précipitation qui préside à la mise en place du contrat d'objectifs à l'INSERM : faut-il y voir une relation ?

*Dans quel contexte s'inscrit la constitution de ce GIP :*

Au sein des **organismes publics de Recherche (CNRS, INSERM, INRA, CEA, ...)**, on assiste à un **désengagement de l'État** qui s'inscrit dans la volonté du gouvernement de diminuer les dépenses publiques.

Cette baisse des budgets se traduit par des disparitions de laboratoires, des réorientations de recherche, une pression sur leurs programmes qui a pour corollaire une baisse constante des effectifs statutaires et un accroissement des emplois précaires.

Pour compenser la baisse des dotations, le gouvernement encourage le financement externe par la signature de contrats avec l'industrie et invite à une réorientation des axes de Recherche vers la satisfaction des besoins des industriels.

Ainsi la Direction Générale de l'INRA, dans un courrier interne, précise « qu'un financement externe trop faible en provenance des acteurs économiques amènerait à s'interroger sur l'intérêt du thème général (de recherche) retenu ».

De plus les Recherches effectuées sont de moins en moins maîtrisées par les organismes publics et les financements peuvent s'interrompre à tout moment. Les industriels veulent de plus en plus avoir un droit de regard et de préemption sur les travaux effectués, parfois d'exclusivité des résultats, ce qui peut conduire à une stérilisation de la Recherche. Toujours à l'INRA, la société DANONE demande même à examiner les autres propositions émanant d'autres industries pour pouvoir éventuellement s'y opposer.

De leur côté les **Industriels** trouvent un intérêt certain à développer ce type de contrat avec la Recherche Publique. Dans un souci d'avoir toujours plus un retour rapide sur investissement, la Recherche doit être, à leurs yeux, très appliquée et orientée conformément à leurs souhaits. Ils n'ont donc pas la volonté de faire effectuer en interne des travaux prospectifs de longue durée ou nécessitant un savoir-faire spécifique.

**Le risque pour la Recherche Publique est de servir de sous-traitance.** Les industriels feraient ainsi l'économie d'embauche ce qui renforcerait la pression exercée en interne et contribuerait au développement de la flexibilité, les chercheurs devant rapidement passer d'un projet à un autre.

Les salariés de ROUSSEL UCLAF vivent déjà ces contraintes et nous pensons que l'orientation qui est donnée au GIP ne fera que détériorer cette situation. Le risque d'une diminution du potentiel scientifique est posé pouvant même conduire dans quelques années à une disparition du second centre de Recherche Pharmaceutique en France. Il faut savoir que **le nombre de domaines de Recherche travaillés à Romainville est passé en dix ans de 7 à 2 axes thérapeutiques.** Concernant l'emploi sur le site de Romainville, il est envisagé **150 départs** dont le tiers dans le secteur de la Recherche.

Pourtant de **véritables « coopérations » mutuellement avantageuses sont possibles entre les secteurs privé et public.** Tout dépend de la finalité des travaux, des moyens alloués et de la volonté des dirigeants de mener conjointement et à leur terme les recherches effectuées. Et il ne faut pas oublier qu'une des premières conditions est que : **pour coopérer, il faut exister.**

Dans le cadre du GIP, nous demandons à ce que les contrats établis favorisent la coopération avec le centre de Recherche situé à Romainville. En effet, parmi les huit domaines de développement proposés par HMR et cités dans le texte de constitution du GIP; deux seulement concernent la France.

**La mission du service public de Recherche** est de développer des recherches dans le "continuum" des disciplines.

**Le service public a également une mission de transfert** qui ne peut être efficace que dans la mesure où il s'appuie sur des structures R&D industrielles performantes.

Les industries, obéissant aux contraintes de l'économie de marché, doivent comprendre que leur intérêt sur le long terme est de pouvoir bénéficier des retombées d'un service public de recherche puissant, structuré et de qualité, couvrant l'ensemble des disciplines biomédicales ou concourant aux avancées dans ces domaines. En effet **nul ne peut prévoir où se produira les progrès des connaissances qui permettra les futures grandes avancées thérapeutiques.**

Pour la CGT, **tout investissement public français doit en priorité bénéficier à la demande française** en matière de santé, au développement de l'économie française, à la création d'emplois stables en France et à la réduction des inégalités NORD/SUD pour l'accès aux soins.

Un groupe de l'importance de HMR peut avoir une stratégie internationale en matière de recherche, mais, par nature, elle conduit au seul développement de procédés thérapeutiques dégageant une marge suffisante de profit (Pour une molécule : 2 Milliards de Fr. de chiffre d'affaire et  $\pm 20\%$  de bénéfice). **Cette loi de l'économie de marché libérale conduit à l'abandon de produits utiles pour résoudre des problèmes de santé publique sur les seuls critères de la rentabilité financière et de la solvabilité des populations bénéficiaires.** De nombreux exemples d'abandons peuvent être cités : RU486 (pilule abortive), RU58668 (anti-cancéreux), TIPRAZ (bilharziose), liste malheureusement non exhaustive ... Ceci démontre la nécessité de restaurer un engagement du secteur public dans le domaine industriel pour tout ce qui touche à la santé publique, au moment où le gouvernement français met précisément un point final à son désengagement dans le secteur industriel pharmaceutique. Ceci est vital pour les stratégies à développer en matière de santé publique et pour se dégager des lobbies de toutes sortes et des contraintes de marché. On se souvient du bradage de Thomson-Compagnie Générale de Radiologie en 1986, seule société française de dimension internationale dans le domaine de l'imagerie médicale, en échange du secteur TV grand public d'une société américaine, le même secteur qui était sur le point, ces derniers mois, d'être cédé au Coréen DAEWOO. Ces faits conduisent à un énorme gâchis pour l'industrie française, lourd de conséquences dans les stratégies médicales quand on sait la place de l'imagerie.

En résumé, ce GIP, s'il est créé, doit servir à développer le potentiel de HMR-Romainville. Il ne doit pas contribuer au pilotage du secteur public de recherche par l'industrie sur des objectifs ciblés à court terme. S'agissant d'un investissement public déguisé, il doit profiter au développement de l'économie française.

Paris, le 27 mai 1997

*SNTRS-CGT 25, rue de Chevreuse 91400 ORSAY*

*Tél : 01 69 07 60 13 Fax 01 69 07 50 05*

*e-mail : sntrs@psisun.u-psud.fr*

**Syndicat CGT Roussel-Uclaf**

*102, route de Noisy 93235 ROMAINVILLE*

*Tél 01 49 91 45 86 - Fax : 01 49 91 33 10*

## Contractualisation de l'INSERM Analyse et propositions

Le projet de contractualisation entre l'Etat et l'Inserm dit « contrat d'objectifs » complète le dispositif du Comité interministériel de la recherche scientifique et technique (CRIST) du 3 octobre 1996 qui visait à fortement renforcer la finalisation de la recherche dans la droite ligne de la politique de l'Union Européenne. A cette fin le Comité interministériel a élaboré un ensemble de programmes sur contrats, dont les financements sont pris sur les crédits récurrents des organismes. A l'Inserm, avec ces programmes, les financements incitatifs qui ne représentaient que 4 % des moyens aux unités passent cette année à 11% pour tendre vers les 20% en 1998<sup>1</sup>. Dans ce cadre l'Inserm a été invité à « rééquilibrer » ses recherches vers les applications médicales et la santé publique. Ce projet de contractualisation se propose de redéfinir les liens entre l'Inserm, l'hôpital et l'industrie.

Ce contrat engage l'Inserm à mettre en œuvre les programmes incitatifs du CRIST, à développer la recherche médicale finalisée et son activité en santé publique et à accroître la valorisation économique de la recherche.

Dans ce cadre la recherche fondamentale, réduite au statut de "socle de connaissances", va se voir restreinte progressivement aux objectifs définis par les programmes incitatifs et à celle déterminée par le partenariat avec l'hôpital et l'industrie.

Or la coopération avec l'hôpital ne serait évaluée que par des critères de partenariat et aucunement par des critères de recherche. L'Inserm est invité à « présenter des projets en

<sup>1</sup> En réalité le financement incitatif passe quasiment de 0 à 20% en 2 ans, puisque la politique contractuelle de l'Inserm menée au cours de ces dernières années avec les CRI, les CJF, et les IFR était relativement peu thématifiée. Ceci vient s'ajouter aux incitations, émanant des financements externes qui représentent une enveloppe financière de même niveau que la dotation récurrente des unités.

association avec les structures hospitalières en matière de physiopathologie, de diagnostic, de pronostic et de thérapeutique » et à « mener des travaux de recherche sur les effets secondaires de soins, des traitements et des pratiques médicales ». Ces projets doivent s'intégrer dans les schémas régionaux d'hospitalisation et les enveloppes budgétaires des établissements de soins. Ils seront évalués par les structures hospitalières d'établissement et les structures hospitalières régionales. Les critères scientifiques sont totalement absents, les finalités des programmes étant déterminés par l'hôpital. Le rôle des structures de sites Inserm (IFR, CSCRI) est réduit à une peau de chagrin, ils n'interviendront pas dans la définition des projets de site et ne seront pas des interlocuteurs officiels des établissements hospitaliers. Tous les projets émanant des sites Inserm devront être présentés en association avec l'hôpital et évalués par lui. Comment peut-on faire évaluer des programmes de recherche par des structures hospitalières qui sont dépourvues de tout système d'évaluation de la recherche. L'institut ne peut pas pallier les insuffisances de l'hôpital et de l'université médicale en matière de recherche clinique. Ce pilotage par le monde hospitalo-universitaire ne peut qu'abaisser le niveau des recherches menées par l'Institut.

Quant à l'industrie, l'Institut « doit articuler sa politique de valorisation avec les stratégies des industriels français et européens ». Rappelons que c'est en articulant la recherche en chimie avec les stratégies des industriels pour développer la valorisation que les directions successives du CNRS ont sinistré ce secteur de recherche qui n'a plus d'autonomie, ne vivant que de contrats, et dont les financements récurrents sont les plus bas du Cnrs et ceci malgré le nombre de brevets déposés. Le pilotage des unités de l'Institut par les hôpitaux peut mener à l'asservissement de l'Inserm aux stratégies industrielles, via les essais thérapeutiques menés par l'industrie pharmaceutique dans les services hospitaliers, les plateaux techniques. Le pilotage peut prendre des formes très diverses comme le montre la création par le gouvernement et le groupe Hoechst-Marion-Roussel Uclaf d'un GIP financé à hauteur de 220MF pour 3 ans (de l'argent public provenant des parts de l'Etat dans Roussel-Uclaf) pour faire effectuer des recherches en sciences de la vie par les EPST alors qu'il prévoit de réduire son effort de recherche dans ses propres laboratoires français (Romainville).

La finalisation à outrance dans un cadre de récession ne peut mener qu'à l'appauvrissement de la recherche fondamentale.

Pour assurer la pertinence et la qualité de sa recherche, l'Inserm et ses laboratoires doivent garder la maîtrise de leurs orientations. Pour cela, ils doivent préserver l'autonomie de la conception des projets. Ces derniers doivent émaner des unités ou des structures de site (IFR ou autres<sup>2</sup>) représentant et fédérant la communauté scientifique des laboratoires de l'Inserm et être évalués par les instances de l'Inserm (Ccs, Cs), qu'ils soient ou non présentés en partenariat.

Les syndicats CGT de l'Inserm affirment qu'il est nécessaire de développer un partenariat équilibré entre l'Inserm, l'hôpital et l'industrie. Il appartient au système de santé de mettre en place, au sein de l'hôpital, une recherche clinique de qualité avec les moyens de son évaluation. C'est une condition nécessaire au transfert des avancées de la recherche fondamentale vers la clinique. Des besoins de recherche médicales et de santé publique sont aussi considérables et exigent une coopération entre l'hôpital et les équipes de recherche de l'Institut, mais dans le respect des spécificités de chacun. De même, une coopération efficace avec l'industrie implique le développement de la recherche dans les entreprises.

Quant aux programmes incitatifs nationaux imposés par l'Etat, nous ne voulons pas qu'ils soient les instruments de la MSI<sup>3</sup> via des comités *ad hoc* pour piloter la recherche en dehors des instances représentatives. Nous proposons que les appels d'offre correspondant à ces programmes soient gérés par les intercommissions et par des comités émanant des Commissions scientifiques, sous le contrôle du Conseil scientifique.

Les organisations CGT de la recherche sont opposées au principe du contrat d'objectifs qui verrouille les champs d'intervention de l'organisme. Comme le Conseil scientifique de l'organisme, nous pensons que « *les différents domaines de la biologie sont aujourd'hui trop interdépendants pour pouvoir, sans danger pour l'avenir, abandonner certains pans de recherche au profit de domaines plus spécifiques apparaissant à un moment donné comme les plus prometteurs* » (dernier rapport de conjoncture et prospective).

D'ailleurs, comment peut-on prétendre vouloir développer à la fois la recherche fondamentale, la recherche en santé publique (très sous-développée à l'Inserm) et la recherche finalisée dans le cadre d'une enveloppe budgétaire décroissante et en supprimant des postes d'ITA et de chercheurs.

Ce projet de contractualisation est lourd de dangers pour l'avenir scientifique de l'Institut. Les organisations CGT appellent les personnels à s'informer, discuter de ce projet et exprimer leur volonté de maintenir à l'Inserm une recherche fondamentale de haut niveau qui la mette en situation de répondre aux grands défis de santé.

**Nous ne voulons pas de ce contrat d'objectifs!**

Paris le 30/04/97

---

<sup>2</sup> Il pourrait s'agir de comités regroupant plusieurs IFR sur les sites très importants, ou regroupant des laboratoires Inserm voire Cnrs dispersés sur une région et coopérant avec l'hôpital. Ils seraient alors les interlocuteurs privilégiés de l'hôpital.

<sup>3</sup> Mission Scientifique de l'Inserm récemment créée par le DG contre l'avis de la majorité des syndicats dont le sntrs-cgt.

## Conseil Scientifique du CNRS du 24.04.97

Dernier conseil du mandat prolongé, j'ai tardé à fournir ce compte rendu et m'en excuse (il ne s'agit en aucun cas d'un relâchement du fait qu'il s'agissait de la dernière séance!).

Curieusement (ou symboliquement?) cette dernière réunion a été consacrée pour une part importante au sujet récurrent et controversé de l'éméritat....Suite à la loi limitant l'activité des Directeurs de Recherche à 65 ans, il y a cette année un nombre important de dossiers, l'éméritat restant le seul recours légal pour continuer après la limite. Le ministère a d'ailleurs créé une commission dans le but d'élargir l'éméritat et de l'harmoniser pour l'ensemble des établissements.

Pour le CNRS cette année il y a 95 possibilités pour 125 candidats (près du double de Directeurs de Recherche auraient pu postuler compte tenu des diversités de situations rencontrées entre 60 ans et 73 ans!). Les rapporteurs désignés après examen des pièces qui leur ont été fournies sont tentés de ne retenir que 67 dossiers soulevant ici et là quelques protestations, (mais la situation est parfaitement comparable à celle des CAP des ITA: diversité des jugements selon les Directions Scientifiques, inhomogénéités importantes dans la présentation des dossiers....Autant de points que je ne manque pas de souligner), le débat amène finalement 79 noms. Le Secrétaire Général souligne qu'à raison de 216 KF/an/chercheur on vient de dépenser 17MF! Cette saillie relance un peu le débat: que coûte réellement un émérite? En fait quelque chose entre 0F et 216KF.

L'autre point important de l'ordre du jour est l'examen des dossiers de programme en retard pour raisons diverses:

- Physique et chimie du vivant.
- Diffusion des ressources technologiques.
- Microbiologie.
- Enjeux économiques de l'innovation.
- Archives de la création.

Plus des informations complémentaires sur deux autres dossiers déjà acceptés:

- Génie des procédés chimiques, physiques et biotechnologiques.
- Télécommunications.

Mon analyse sur ces dossiers ne diffère pas de celui que j'ai déjà exprimé à plusieurs reprises: un fond variable pouvant aller jusqu'à très intéressant (mais aussi parfois "fourre tout"), les vrais problèmes sont:

-Décision de faire de la programmation imposée par la tutelle, jusqu'où ira t-on? Comité national et conseil scientifique sont censés suivre l'évolution des programmes; pourront ils le faire? Le budget alloué à chaque programme est insuffisant pour mener à bien ce qui est annoncé, y aura t il vraiment appel d'offre ou est ce que tout sera partagé entre quelques initiés?

A part ces deux points principaux nous avons eu droit à des informations diverses:

Nouveau conseil scientifique: Le Directeur Général résume la situation, il fait entre autres un compte rendu de la réunion qu'il a eu avec les syndicats l'avant veille, il affirme être convaincu de la nécessité d'avoir des élus au suffrage direct, il n'est pas sur que les sections soient d'accord.

Rapport Costes: La Direction estime que la diffusion est faite, reste à organiser le travail avec les syndicats (après le 8 mai), elle verrait bien des groupes thématiques.

Rapport de la Commission Nationale d'Evaluation sur le SPI: Il s'agit en fait d'un pré rapport, le CNRS considère que se limiter au SPI pour étudier les relations industrielles de l'organisme est trop restrictif, La Direction est en permanence en rapport avec la tutelle et la CNE, les réponses syndicales sont attendues, le vrai rapport suivra; il s'agit d'une procédure contradictoire.

Quel bilan tirer de ces cinq ans? A mon avis c'est plus que léger au plan de l'efficacité (vue du côté fonctionnement du CNRS), c'est d'ailleurs ce qui est reproché par la Direction et par les membres eux mêmes. Il faudrait pourtant peu de choses pour que le conseil scientifique soit efficace, par exemple un peu plus de confiance de la part de la Direction qui a toujours préféré décider avant de consulter. Cette pratique vide le conseil de son sens et ne peut qu'engendrer la suspicion. Le Directeur Général prétend que la situation s'est améliorée sur la fin, idée reprise par quelques élus; à mon avis il n'en est rien, sur la programmation la Direction a réussi à manipuler le conseil (qui avait envie de "parler science" avant la fin du mandat), un peu comme la précédente Direction l'avait fait à propos du schéma stratégique. Je ne suis donc pas forcément optimiste pour l'avenir, même s'il y a réforme de structure. Quelle que soit la forme définitive du conseil il est cependant nécessaire que nous y ayons des élus, faute d'influer sur les choix c'est l'occasion de les connaître et de faire savoir ce qu'on en pense.

D.Pailharey.

**Le Ministère et la direction du CNRS ont décidé de modifier les modalités d'élection du prochain Conseil Scientifique. Aucun syndicat n'a voté pour ces propositions au CTP. Elles sont néanmoins appliquées.**

Les élections au CS ne se dérouleront plus par suffrage direct auprès de l'ensemble des agents du CNRS, mais au second degré. Seuls les membres élus au Comité National procèdent à l'élection, collège par collège, sur la base de candidatures individuelles de membres élus du Comité National.

**Le SNTRS-CGT, en accord avec le SNCS, le SNESup-FSU et le SGEN-CFDT, entend que la démocratie soit respectée. La composition du CS doit donc refléter les résultats des élections au Comité National, ce qui donne pour le collège C, 1 SGEN-CFDT, et 1 SNTRS-CGT.**

**Les élections sont en cours en ce moment, notre candidate est Monique BIGOTEAU, élue de la section 39 « Espaces, Territoires et Sociétés ».**

## NOTE SUR LA PREPARATION DU 5° PCRD

La préparation du cinquième programme-cadre de recherche et de développement technologique est maintenant entré dans une phase active. La Commission a présenté sa proposition au Conseil et au Parlement le 17 avril et un premier Conseil recherche en a discuté les 14 et 15 mai.

Avant de donner quelques premiers commentaires sur ces documents il convient de rappeler le contexte dans lequel ils se situent.

Au plan de la construction européenne on traverse à mon sens une période de crise intense : d'une part le passage à l'euro, présenté comme acquis par les médias dominants est, très loin de faire l'unanimité y compris dans certaines sphères dirigeantes ; d'autre part la Conférence intergouvernementale pour la révision du traité de Maastricht piétine.

De nombreux obstacles ne sont pas levés en particulier au niveau des réformes institutionnelles (extension des domaines relevant de la majorité qualifiée, procédures de coopération renforcée). Le groupe de haut niveau (groupe Patijn) chargé d'aplanir les difficultés s'est séparé sur un constat d'échec. Le Sommet informel de Noordwijk tenu le 23 mai n'a rien débloqué sur les dossiers les plus « chauds ». Seule une nouvelle négociation au plus haut niveau permettra éventuellement au Sommet d'Amsterdam des 15 et 16 juin de conclure la Conférence intergouvernementale comme cela était prévu. Ce type de négociations « en catastrophe », alors que la CIG siège depuis plus d'un an à Turin, reflète de profonds désaccords quelqu'en soit par ailleurs l'issue.

Second élément du contexte, la recherche dans les Etats membres reste caractérisée par des problèmes budgétaires majeurs. Le graphique joint montre les évolutions des crédits budgétaires dans l'espace économique européen (EEE) entre 1985 et 1995. On remarque une baisse significative et régulière de ces crédits dans les grands pays industrialisés (France, Allemagne, Royaume-Uni) et une baisse non moins significative quoique plus récente dans les pays qui avaient consenti un effort important dans les années 80 (Finlande, Norvège, Portugal, Espagne).

Ces deux données, problèmes institutionnels et budgétaires, pèsent indéniablement dans les négociations.

La proposition de la Commission se caractérise par deux traits majeurs : le remplacement des programmes spécifiques par des actions clés qui constituent en fait une recherche sur objectifs et la modification des procédures en allant dans le sens d'appels d'offres en continu et la création d'une réserve d'argent non affecté. Les modes de gestion de ces actions clés restent particulièrement flous dans la proposition.

Les actions clés sont en fait la concrétisation au niveau du programme cadre des task-forces expérimentales mises en place par la Commissaire Edith Cresson. On va vers un infléchissement encore plus « utilitaire » et plus industriel des programmes en fonction des intérêts des grands groupes.

Madame Cresson a d'ailleurs précisé sa pensée dans RDT Info :

« ...accroître l'impact socio-économique de l'effort européen de recherche, c'est à dire concrètement ses effets positifs sur la compétitivité des entreprises...

...dans un contexte d'argent rare et dans une perspective coûts/avantages, allouer de façon optimale les moyens publics européens... »



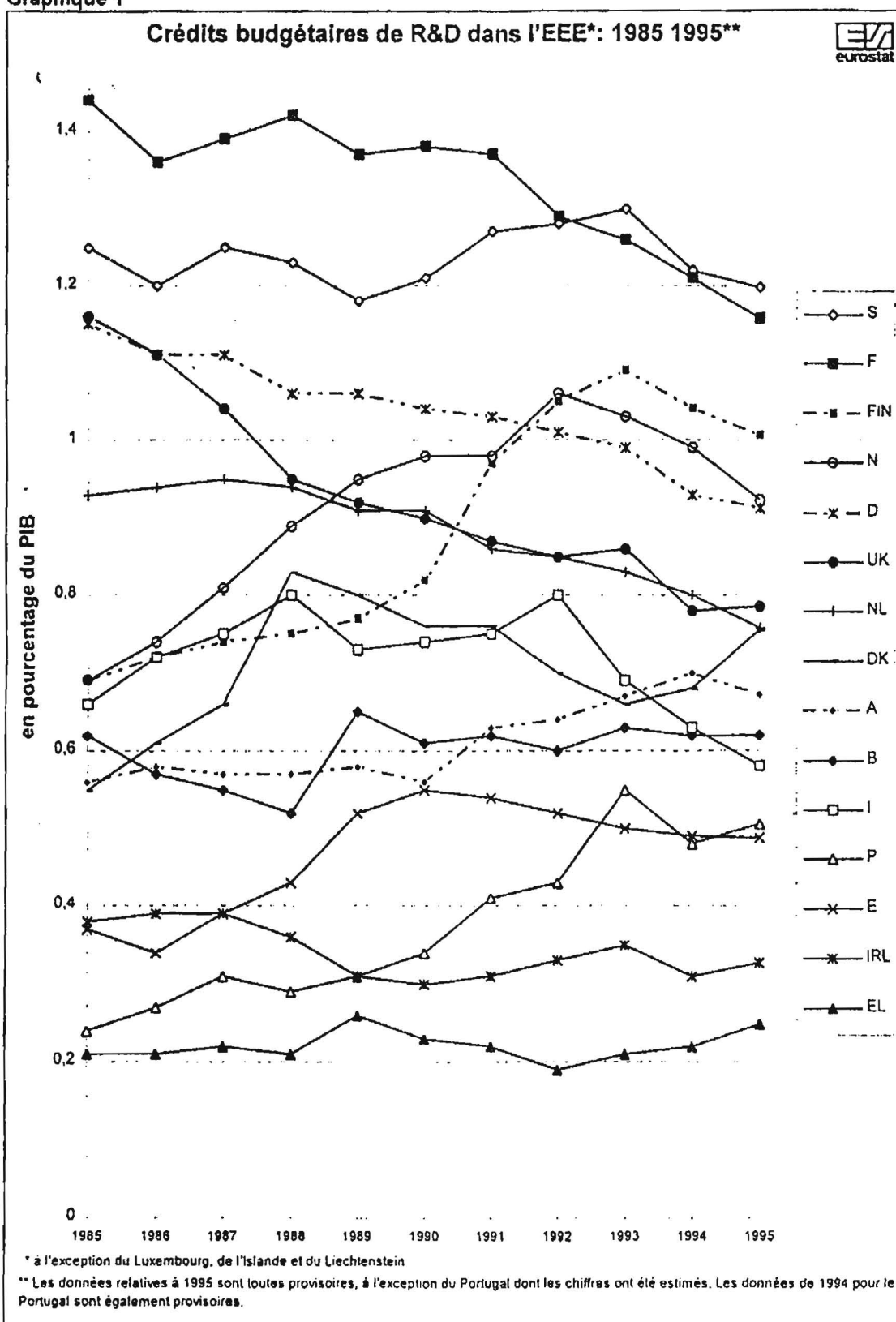
L'évolution des procédures n'est pas non plus neutre et le Vicomte Etienne Davignon, chargé d'un groupe de travail de haut niveau qui a conseillé la Commission pour l'élaboration de sa proposition, va encore plus loin en demandant expressément à la CIG de supprimer la règle de l'unanimité pour l'adoption du Programme-cadre.

Le Conseil recherche des 14 et 15 mai a été un échec cuisant pour la Présidence néerlandaise. Il avait en effet à son ordre du jour l'affectation d'un complément financier au 4° PCRD qui n'a pu être adopté compte-tenu de la position du Parlement qui aurait voulu un effort plus significatif, l'adoption d'un programme euro-américain qui a buté sur les questions de propriété intellectuelle et l'adoption d'une position commune sur le 5° PCRD qui n'a pu être obtenu compte-tenu de l'opposition des pays pauvres et tout particulièrement de l'Espagne.

On peut résumer « à la louche » les positions des Etats-membres pour ce 5°PCRD : les grands pays industrialisés (France, Allemagne, Royaume-Uni) sont favorables à la proposition de la Commission, les scandinaves n'y sont pas hostiles mais souhaiteraient que des objectifs sociaux complètent les objectifs de compétitivité des entreprises. Quant aux pays dits de la cohésion (Grèce, Portugal, Irlande, Espagne) ils craignent - non sans raisons - que la recherche sur objectifs et les nouvelles procédures favorisent les pays très industrialisés. L'Espagne va encore plus loin puisqu'elle a été jusqu'à bloquer le Conseil recherche car elle ne voulait pas donner un avis favorable à des orientations qui n'étaient pas assorties d'un budget, même prévisionnel.

Il est bien clair que nous n'en sommes qu'au début du processus de négociations de ce PCRD mais c'est précisément à ce début que le syndicat peut prendre des positions et les indiquer aux décideurs : outre notre gouvernement qui est l'un des négociateurs on peut aussi s'adresser aux parlementaires européens membres de la Commission recherche ; il ne faut pas oublier en effet que le Parlement Européen joue dans cette négociation un rôle aussi important que le Conseil.

Graphique 1



En pourcentage du PIB, les montants alloués diffèrent substantiellement d'un État membre à l'autre

Le graphique 1 présente l'évolution des crédits budgétaires de R&D en pourcentage du PIB. La France et la Suède allouent davantage de moyens à la R&D via les budgets publics. Des augmentations importantes sont observées en Norvège, au Portugal et en Finlande. Par contre, des baisses sensibles sont enregistrées pour la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni.

**Cet texte est une proposition, donc à débattre... à vos plumes !**

**PROPOSITIONS POUR LE STATUT DES DOCTORANTS  
ET POST-DOCTORANTS FINANCÉS PAR LES  
ASSOCIATIONS CARITATIVES D'INTÉRÊT PUBLIC.  
SNTRS-CGT**

Après avoir rencontré les représentants des associations caritatives (ARC, LNC, FRM, AFM), les directions d'organismes (INSERM, CNRS), le Secrétariat d'État à la Recherche (en intersyndicale) et le représentant du Ministre de la Recherche Mr ALIX (délégation UGFF,USCA,SNTRS-CGT), il apparaît que des évolutions importantes se dessinent dans le rapport des associations caritatives du domaine de la recherche médicale avec la recherche institutionnelle. Des "avancées" dans ces relations laissent penser qu'on devrait pouvoir mettre fin, au moyen de conventions, aux pratiques illégales et discriminatoires en matière d'emploi. Jusqu'où faut-il pousser la démarche et faut-il engager plus avant le syndicat dans cette voie dans la mesure où nous ne sommes pas favorables au financement de la recherche institutionnelle par les associations privées ?

Il faut donc trouver une position réaliste qui tienne compte des faits, d'une part l'existence d'associations finançant des thèmes de recherche et des emplois (peut-on les en empêcher ?) et d'autre part la défense des personnels payés sur fonds associatifs. Le document d'orientation émanant de notre dernier congrès a tranché dans ce débat mais il reste à **affiner des propositions.**

Toutes les parties viennent à l'idée que les doctorants, jeunes travailleurs en formation, doivent être traités de manière égalitaire dans le cadre **d'un statut de salarié** : comprenant grille de salaire et droits sociaux, à l'instar des personnels titulaires.

Nous proposons la création **d'un fond commun mutualisé** alimenté par les associations et géré par le ministère de la recherche en fonction d'une convention cadre négociée avec les associations. Le rôle du ministère serait **de garantir le statut des doctorants** et de redistribuer des allocations dans les organismes dépendant de lui suivant des règles définies dans la convention cadre après une négociation avec les syndicats.

L'attribution concrète d'allocations aux doctorants se ferait dans le cadre de conventions bilatérales négociées entre EPST et associations respectant le schéma suivant : appels d'offre négociés avec les associations, évaluation en première ligne par les instances scientifiques des organismes conduisant à une sélection surnuméraire, choix en seconde ligne par les associations. La même procédure pourrait être appliquées aux contrats de recherche.

Le but poursuivi n'est pas de dessaisir les associations de leur rôle mais de le moraliser en évitant les "dérapages" qu'introduisent les relations directes associations - directeurs de laboratoire. Cette contrainte est-elle réaliste et souhaitable? Nous sommes en effet très attachés, en tant que syndicalistes, à la liberté d'association découlant de la loi de 1901. Mais les associations caritatives en question ne sont pas des associations comme les autres puisqu'elles ont **le label d'intérêt public**. Ce label qui permet la collecte de fonds avec le concours des médias, leur confère une **mission de service public** qui est incompatible avec les pratiques antérieures, qui implique une exigence de moralisation dans l'utilisation de ces fonds "publics" et l'exigence d'une coopération avec le secteur de recherche public institutionnel. Nous avons défendu ce point de vue auprès des autorités de tutelle et cela ne leur a pas semblé déraisonnable.

Notre revendication concernant les doctorants est claire et conforme aux deux textes du documents d'orientation du congrès du SNTRS-CGT mais quid des post-doctorants.

On peut considérer 3 types de post-doctorants :

- 1 - ceux qui préparent leur entrée dans les organismes publics de recherche ou à l'université,
- 2 - ceux qui préparent leur insertion dans le monde industriel,
- 3 - ceux dont le parcours (parfois original) interdit l'entrée dans les organismes de recherche ou d'enseignement supérieur, mais qui, de vacances en bourses (souvent de simples

libéralités), en contrats, contribuent à compenser le manque d'effectif d'ITA ou de chercheurs des unités et ceci bien au-delà des 2 ou 3 ans suivant la thèse.

**Pour le type 1**, nous proposons l'intégration de la période post-doctorale préparant à l'entrée dans l'organisme dans un statut dérogatoire contractuel de stagiaire de recherche couvrant la période doctorale de 3 ans et la prolongation pour une période de 1, 2 ou 3 ans du stage, conditionné à la présentation d'un projet scientifique dûment évalué. La grille de salaire en fin de stage, devrait rejoindre celle des CR2. Cette filière se verrait dotée d'un nombre de postes supérieur au taux de recrutement annuel dans les EPST et l'Université.

**Pour le type 2**, la période doctorale et post-doctorale serait couverte par un contrat de 3 ans pour la période doctorale, renouvelable 1 an (période post-doctorale) avec un stage en entreprise (au moins 50 % du temps en entreprise). Les deux types de statut seraient alignés au niveau des grilles salariales pendant la période doctorale; Le statut de type 2 étant aligné sur le salaire des entreprises avec un cofinancement, 50 % entreprise, 50 % ministère, pour la période post-doctorale.

**Pour le type 3**, nous proposons un plan d'intégration dans un des corps de la Fonction Publique par augmentation des postes au recrutement. Nous sommes opposés à la prorogation de ce statut précaire comme à tout statut contractuel qui se substituerait au grade de CR2 voire au corps des CR.

Ne serait-il pas souhaitable, par ailleurs, d'étendre ces principes aux fonds provenant de l'industrie. On sait notamment, que certaines associations caritatives servent (ou servaient) de relais aux industriels pour ne pas financer les charges sociales des doctorants ou post-doctorants. Il s'agit de pratiques relevant du travail clandestin, donc passibles de sanctions au regard de la loi. Mais au delà des ces pratiques "maffieuses" se pose le problème de savoir qui doit payer les charges sociales : associations (bailleur de fonds), ou organismes bénéficiaires du travail. Dans la majorité des cas la relation hiérarchique employeur (donneur d'ordre) et employé (exécutant le travail demandé) est parfaitement claire. En attendant une jurisprudence en la matière (que la CGT s'efforce d'obtenir), il semble nécessaire de dégager un compromis entre les association et l'ÉTAT pour mettre fin à l'esclavagisme pratiqué à l'égard d'un grand nombre de doctorants et de post-doctorants.

16 Avril 1997

## **SNTRS-CGT**

Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique  
25, rue de Chevreuse 91400 ORSAY  
TÉL 01 69 07 60 13 - FAX 01 69 07 50 05 - E-mail sntrs@psisun.u-psud.fr

### **ENQUETE auprès des chercheurs statutaires et chercheurs en formation -doctorants et post-docteurs-**

Pourquoi cette enquête du SNTRS-CGT ?

Nous intervenons dans notre littérature syndicale, pour l'essentiel, sur des problèmes généraux de structure et de budget des organismes (CNRS, INSERM, INRIA), ce qui est tout à fait normal.

Seulement nous pensons qu'il nous faut aussi trouver des moyens d'intervention sur des questions plus directement liées au vécu quotidien des personnels de la recherche publique. Nous constatons une dégradation sans précédent des conditions dans lesquelles les chercheurs exercent leur métier et les doctorants leur période de formation.

Dans la poursuite de notre démarche auprès des chercheurs, qu'un récent "Appel aux chercheurs" a initié et dont vous avez pu prendre connaissance, le SNTRS collecte les informations sur les conditions réelles vécues dans les laboratoires. Que les chercheurs soient statutaires ou en formation, ils subissent de plein fouet les mêmes aléas dans leur travail. Nous disons des doctorants qu'ils sont "des chercheurs en formation". C'est pourquoi la question d'avancer vers un statut de salarié pour eux se pose avec tous les personnels de la Recherche Scientifique. Comme tout salarié produisant de la richesse (matérielle et idéale), le doctorant devrait obtenir les mêmes droits sociaux (protection sociale, chômage...) ainsi qu'un salaire au titre de leur participation à part entière aux recherches et résultats scientifiques.

Les problèmes entre chercheurs et directeurs de laboratoires sont complexes. Le responsable d'unité s'est transformé, par la force des choses, d'animateur scientifique des unités de recherche en véritable "chasseur de contrats" quasiment à plein temps, voire en "manager de recherche" (cf. le dernier numéro du Journal du CNRS qui utilise à maintes reprises cette expression...). Actuellement, que lui reste-il de temps pour s'impliquer personnellement dans la réflexion et le développement des aspects fondamentaux des recherches de son laboratoire ? Il en résulte que ses responsabilités scientifiques reposent, au quotidien, sur les épaules des autres personnels de recherche (chercheurs et ITA).

Les Chercheurs, comme les autres personnels de la recherche, doivent s'organiser pour réfléchir ensemble, pour agir sur leur situation particulière et avec les autres catégories, pour la défense de la recherche publique.

C'est ce à quoi nous voulons nous attacher en permanence.

## I - ENQUETE AUPRES DES CHERCHEURS STATUTAIRES

- 1) Ancienneté au grade de C.R.2
- 2) Ancienneté au grade de C.R.1
- 3) Avez-vous fait une démarche pour passer D.R. ?  
si OUI, nombre de fois  OUI NON
- 4) Avez-vous encadré des :  
A - Stagiaires ; B - Doctorants ; C- Post-docteurs  
nombre 

A	B	C
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
- 5) Avez-vous participé à des Congrès ou Colloques ?  
A-Nationaux B - Internationaux  
nombre approximatif 

A	B
<input type="text"/>	<input type="text"/>
- 6) Considérez-vous avoir une certaine liberté dans le choix  
de vos sujets de recherche ?  OUI NON (+ -)
- 7) Considérez-vous avoir une certaine liberté dans la conduite  
de vos recherches ?  OUI NON (+ -)
- 8) Recevez-vous l'entière reconnaissance de votre  
contribution scientifique lors des publications  
(problèmes avec le comité de rédaction)  
ou communications dans les congrès ?  OUI NON (+ -)
- 9) Avez-vous été confronté au refus de vous attribuer  
la distinction qui vous revient lors d'une publication ?  
. précisez :  OUI NON
- Publiez-vous autant que vous le désirez ?  OUI NON
- 10) Considérez-vous que le nombre de publications  
par an soit un critère majeur dans l'appréciation de  
l'originalité et la qualité du travail de recherche ?  OUI NON (+ -)
- 11) Considérez-vous que les recherches effectuées dans votre  
unité sont principalement motivées par des préoccupations :  
A - de recherche fondamentale  A  
B - d'obtention de financements (industriels, européens, ministériels...)  B  
C - les deux (entourez le facteur dominant) 

A++	B++
<input type="text"/>	<input type="text"/>

  
D - pour la notoriété des directeurs de l'équipe  D
- 12) Avez-vous accès aux informations sur le budget de  
votre laboratoire ?  OUI NON  
Existe-il une transparence sur l'utilisation des fonds ?  OUI NON  
Jouissez-vous d'une autonomie dans l'utilisation des fonds ?  OUI NON
- 13) Existe-t-il des structures démocratiques,  
tel le Conseil de Laboratoire ?  OUI NON  
Si OUI, fonctionne-t-il réellement ?  OUI NON

**II - ENQUETE AUPRES DES CHERCHEURS EN FORMATION**  
(doctorants et Post-docteurs)

- 1) Etes-vous financé par**
- A) le Ministère de l'Enseignement et de la Recherche (allocations)  A
- B) le CNRS  B
- C) l'industrie  C
- D) les deux  D
- E) autres (précisez, ex. Fonds de Mobilité Chercheurs...)  E
- F) aucun financement  F
- 2) Avez-vous la possibilité de discuter du choix de votre sujet de thèse ?**  OUI  NON
- 3) Etes-vous encadré de manière**
- A-satisfaisante  A
- B-insuffisante  B
- 4) Votre encadrement est assuré par**
- A- le Directeur d'Unité  A
- B- Un Directeur de Recherche (DR)  B
- C- Un Chargé de Recherche (CR)  C
- D- Un Ingénieur (ITA)  D
- E- Un Universitaire  E
- 5) La durée de votre thèse sera de**
- 6) Considérez-vous cette durée suffisante**  OUI  NON  
si NON durée souhaitée :
- 7) Composition de votre Unité de Recherche, ou de votre séminaire Universitaire**
- |  | Nombre                     |                      |
|--|----------------------------|----------------------|
| A-Directeur DR CNRS, INSERM, INRIA       | <input type="checkbox"/> A | <input type="text"/> |
| B-Chargé de Rech. CR CNRS, INSERM, INRIA | <input type="checkbox"/> B | <input type="text"/> |
| C-Ingénieur, Technicien, Administratif   | <input type="checkbox"/> C | <input type="text"/> |
| D- Enseignant-Chercheur de l'Université  | <input type="checkbox"/> D | <input type="text"/> |
- 8) Lorsque vous participez à une publication, cosignez-vous l'article ?**  OUI  NON
- 9) Et estimez-vous avoir la possibilité de publier ?**  OUI  NON
- Aucun soutien pour publier (isolé)
- Un soutien, mais imposé par la Direction de thèse
- 10) Laquelle des dénominations suivantes vous convient-elle le mieux ?**
- A) étudiant  A
- B) étudiant-chercheur  B
- C) thésard ou doctorant (précisez) :  C
- D) chercheur en formation  D
- E) aucune  E
- F) autre (précisez) :  F

**11) Après votre thèse, vous souhaitez travailler dans :**

A) la recherche (CNRS, INSERM...)

A

B) l'université

B

C) les deux

C

D) le privé (industrie, édition...)

D

**12) Souhaitez-vous un statut de "Chercheur en formation"**

OUI  NON

(c'est à dire avec une rémunération et une reconnaissance sociale comme par ex. au FNRS de Belgique) :

Autre, précisez :

**13) Constatez-vous une différence entre votre condition et celle d'un doctorant d'une autre discipline ?**

OUI  NON

Laquelle : .....

.....

.....

A) pas d'avis

A

**14) Accepteriez-vous de prendre part à un groupe de travail pour l'élaboration de ce statut aux côtés du SNTRS**

OUI  NON

(sans engagement d'adhésion de votre part)

. discipline :

. département scientifique CNRS, INSERM, INRIA : SHS, SDV, SDU, SPI, SPM, PNC, Chimie

(Entourer la (les) bonne(s) réponse(s))

**VOS COORDONNEES :**